

CABINET JEAN-PIERRE MARTIN
Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : LE VIEIL EVREUX (EURE)
Parc d'Activités Le Long Buisson — 481 rue Clément Ader
950.616.581 RCS EVREUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
REUNION DU 31 MARS 2025

Le 31 mars 2025 à 10 heures, les associés sont réunis en assemblée générale.

La réunion se tient au siège social de la société

La convocation aux associés a été faite par lettre simple par le Président.

Le commissaire aux comptes a été convoqué par lettre simple remise en main propre.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Pierre MARTIN propriétaire de..... 10 actions
- la société ACE CONSEILS propriétaire de..... 2.490 actions
Représentée par Monsieur Daniel VASSE

La réunion est présidée par Monsieur Daniel VASSE, président et associé.

Une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Le Président constate successivement :

- que le nombre des actions représentées permet aux associés de délibérer valablement sur l'ensemble des questions figurant à l'ordre du jour.
- que Monsieur Bruno RAIMBOURG, commissaire aux comptes, est absent à la réunion.
- que l'ensemble des documents et renseignements visés par les dispositions ont été communiqués ou tenus à la disposition des associés, dans les ces dispositions, ce dont il lui est donné acte,

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- la copie de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation au commissaire aux comptes.
- la feuille de présence ;
- (...);
- le texte des projets de résolutions ;
- les rapports du commissaire aux comptes.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Mandat des commissaires aux comptes

- (...)

Enfin la discussion est ouverte ; personne ne demande la parole.

Puis le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire confié à M Bruno Raimbourg et du Commissaire aux Comptes suppléant confié à la société Normande d'Audit par décision de l'assemblée générale en date du 30 mars 2019 pour une durée de six exercices est venu à expiration ce jour.

L'assemblée générale, prenant acte que la société n'est plus tenue de désigner un Commissaire aux Comptes en application des disposition du Décret du 28 février 2024, décide de ne pas procéder au renouvellement des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée et le présent procès-verbal établi et signé conformément à la loi.

Extrait certifié conforme

Pour la société ACE CONSEILS

M. Daniel VASSE

